



Compte-rendu de la réunion de conseil du 1 juillet 2022

Etaient présents : Sylvie CHRÉTIEN, Eric WEISS, Alexandre FARQUE, Marie DE VLEESCHOUWER , Baptiste RICHARD, David CHRETIEN, Jean-Michel CLAUDE, Pascal COTTET et Ludovic JORY.

Ont pouvoir : Jean- Michel Claude pour Isabelle LEBEAU

Alexandre FARQUE pour Christophe ROLLINGER

Début de séance : 20h40

Secrétaire : Marie DE VLEESCHOUWER

Fin de séance : 22h30

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 13 juin 2022 :

Relecture des différents points évoqués lors du précédent conseil.

Approbation du compte rendu du conseil du 13 juin 2022 à l'unanimité.

Résultat du vote : 11 « pour », 0 « contre » et 0 « abstention ».

2. Vote du Maire et des adjoints :

Jean Michel préside la séance pour le vote du maire et des adjoints. Il nous fait prendre connaissance de la charte de l'élu local du 31 mars 2015.

Suite à cette lecture, il demande qui souhaiterait se présenter comme Maire :

Eric WEISS se propose.

Après le passage des conseillers dans l'isoloir, M. Eric WEISS est élu à la majorité absolue en tant que nouveau Maire de Felon.

Ensuite, il demande qui souhaiterait se présenter comme 1^{er} adjoint:

Eric WEISS propose Sylvie CHRETIEN qui a substitué le maire démissionnaire durant plusieurs mois, celle-ci accepte.

Après le passage des conseillers dans l'isoloir, Mme Sylvie CHRETIEN est élue à la majorité absolue en tant que 1^{ère} adjointe.

Enfin il demande qui souhaiterait se présenter comme 2^{ème} adjoint:

Eric WEISS propose Alexandre FARQUE qui, fort d'expériences sur plusieurs mandats, accepte.

Après le passage des conseillers dans l'isoloir, M Alexandre FARQUE est élu à la majorité absolue en tant que 2^{ème} adjoint.

Il a été défini que l'indemnité du maire et des adjoints soit réduite afin de nommer prochainement un 3^{ème} adjoint, tout en baissant l'enveloppe globale des indemnités pour le budget de notre commune.

Les indemnités sont fixées à 600 euros pour l'indemnité du maire et 250 euros pour les adjoints, valeur nette indicative.



Résultat du vote : 11 « pour », 0 « contre » et 0 « abstention ».

3. PLUI :

Marie De Vleeschouwer expose l'avancement de l'étude sur la mise en place du document d'urbanisme en cours de création, le PLUI, en mettant en évidence les problématiques que rencontre la CCVS pour l'élaboration de ce dernier.

La commune de Felon est particulièrement impactée par l'étude d'ECOSCOP sur les zones humides.

Afin de proposer un tracé définitif de la zone U, nous devons contacter les personnes impactées par ces études. Alexandre Farque se propose de les contacter.

Le tracé provisoire est présenté à l'équipe. La prochaine réunion COPIL du PLUI est le 4 Juillet. Réunion qui fixera les règles d'urbanisme sur la future zone U.

4. Locataire ancienne Mairie :

Le futur locataire est ébéniste, Monsieur Christophe GLATZ de l'Atelier du Petit Rondin. Il souhaite prévoir l'ouverture du showroom et de l'atelier au 1^{er} septembre.

Des travaux de rafraîchissement sont à prévoir dans l'ancienne mairie, les peintures notamment. Le futur locataire souhaite aussi retirer la cloison qui servait pour séparer le bureau de la secrétaire de la salle du conseil.

Il a été délibéré que le locataire aurait les clefs au 08 juillet après la signature du bail et de l'état des lieux d'entrée dans le bâtiment et qu'il ferait lui-même les travaux en échange d'une indemnité d'un montant de 2 mois de loyer.

Résultat du vote : 11 « pour », 0 « contre » et 0 « abstention ».

5. Bulletin Municipal :

La mise en place d'un bulletin municipal avec les avancements des projets sur la commune ainsi que les règles de savoir vivre ensemble sera distribué dans les boites aux lettres.

Nous relisons ensemble le bulletin et complétons les éléments qui nous semble opportun d'évoquer.

Ce bulletin municipal sera distribué dans les boites aux lettres d'ici quelques jours.

6. Divers :

- Il faudra redistribuer les commissions au sein du conseil.